

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
10/1/1
DOSSIER N°7140**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DE LA
COMMISSION INTÉRIEURE N°3 - ACTUALISATION**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DE LA
COMMISSION INTÉRIEURE N°3 - ACTUALISATION**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2021-07/1/2 du 01 juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente ;*

VU la délibération n°CD2021-07/1/4 du 01er juillet 2021 relative à la formation des commissions intérieures ;
VU la délibération n°CD2021-09/1/3 du 17 septembre 2021 adoptant le règlement intérieur du Conseil départemental et de son article 24 : Composition et modalités de désignation ;
VU l'article L.221 alinéa 2 du Code électoral ;
VU les articles L3122-5 et L3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le décès de Mme Armelle MARTIN, conseillère départementale du canton de SAINT VAURY ;
VU le rapport CD2025-10/1/1 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

Par consensus,

- de compléter la Commission Permanente du Conseil départemental en intégrant Mme Lucette CHENIER, en tant que membre de la Commission Permanente ;
- d'installer Mme Lucette CHENIER au sein de la Commission Intérieure n°3 : Solidarités, Familles Vie collégienne et étudiante, Sports.

La composition des membres de la Commission Permanente et des Commissions intérieures est jointe à la présente délibération, étant précisé que le nombre et les désignations des Vice-Présidents ne sont pas modifiés.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET